

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 à 18 H 30

PRESENTS : Mrs LEBRETON Gilles, Maire, LARCHER Didier, 1^{er} adjoint, DUVAL Claude, 2nd adjoint, MENAGE Thibaut, JOBIN Bernard, Mmes OSSENT Laurence, BUHOT Manuella et SEMIN Fanny.

ABSENTS EXCUSES : Mme SABY Audrey, donne pouvoir à M. LARCHER Didier ; Mrs GERVAIS Pascal et LEVESQUE Amaury.

SECRETAIRE : Madame SEMIN Fanny.

Le quorum (6) étant atteint, la séance peut commencer.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal du 29 juin 2023 ;
 - Réfection de la toiture de la salle des fêtes : approbation du devis de monsieur DUPUIS ;
 - Approbation du devis SYNERG'ELEC ;
 - Entretien des espaces verts de la commune 2024 : approbation du devis de Monsieur CHAPRON ;
 - Ajout de deux nouvelles caméras : approbation du devis ;
 - Projet d'installation de miroirs de rue à la sortie du lotissement sur la D11 : approbation du devis ;
 - Autorisation de signature à Monsieur le Maire pour tous les actes d'urbanisme (bornage, alignement...);
 - *Questions diverses*
-

Lecture et approbation du procès-verbal du 29 juin 2023 :

Il est proposé au conseil municipal d'émettre ses observations et d'approuver ou non le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation**
-

DEL2023/025

Réfection de la toiture de la salle des fêtes : approbation du devis de monsieur DUPUIS

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une partie de la toiture de la salle des fêtes de la commune a déjà été refaite.

Il reste donc la partie sanitaire et chaufferie à refaire.

Un devis a donc été établi par l'entreprise de Monsieur DUPUIS.

Montant du devis : **5 930,00 euros HT** soit **7 116,00 euros TTC**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non ce devis.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 9 pour, 0 contre, 0 absentions

- **APPROUVE** le devis proposé par Monsieur DUPUIS.

Approbation du devis SYNERG'ELEC

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une partie du logement communal est branché sur le compteur électrique de la mairie.

La création de plusieurs alimentations (sèche-linge, éclairage et prise de courant), ainsi que le remplacement du tableau électrique et la mise en place d'une protection différentielle vont donc être installés afin de remédier à cette situation.

Un devis a donc été établi par l'entreprise SYNERG'ELEC.
Montant du devis : **1 525,10 euros HT** soit **1 830,12 euros TTC**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non ce devis.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 9 pour, 0 contre, 0 absents

- **APPROUVE** le devis proposé par l'entreprise SYNERG'ELEC.

Entretien des espaces verts de la commune 2024 : approbation du devis de Monsieur CHAPRON

Monsieur le Maire expose aux conseillers le devis d'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2024 proposé par Monsieur Sylvain CHAPRON.

Il n'y a pas d'augmentation par rapport au devis de l'année 2023.

Montant du devis : **14 500,00 euros HT** soit **17 400,00 euros TTC**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non ce devis.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 9 pour, 0 contre, 0 absents

- **APPROUVE** le devis proposé par Monsieur CHAPRON.

Ajout de deux nouvelles caméras : approbation de l'offre

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors du dernier conseil en date du 29 juin 2023, il avait été évoqué l'installation de deux caméras de vidéoprotection supplémentaires.

La société LEASE PROTECT a qui la commune loue les caméras a donc fait une offre afin de rajouter les deux caméras supplémentaires, faisant passer le prix de la location de 676,80 euros TTC (soit 135,36 euros / caméra) à 838,80 euros TTC (soit 119,83 / caméra).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non cette offre.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 9 pour, 0 contre, 0 absents

- **APPROUVE** l'offre proposée par la société LEASE PROTECT.

Projet d'installation de miroirs de rue à la sortie du lotissement sur la D11 : approbation du devis

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'afin d'améliorer la sécurité des riverains qui sortent du lotissement sur la D11, il souhaiterait faire installer deux miroirs de rue qui permettraient d'avoir un visuel sur chacun des côtés de la rue.

Un devis a donc été demandé à l'entreprise AXIMUM.
Montant du devis : **888,70 € HT** soit **1 066,44 euros TTC**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non ce devis.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 9 pour, 0 contre, 0 absentions

- **APPROUVE** le devis proposé par l'entreprise AXIMUM.

Autorisation de signature à Monsieur le Maire pour tous les actes d'urbanisme (bornage, alignement...)

Le Maire expose aux conseillers que dans le cadre de l'intervention de l'entreprise Euclid Eurotop pour un bornage, une autorisation de signature des documents du dossier N°LA22197 doit lui être accordée.

Dans le même temps, Monsieur le Maire demande aux conseillers de lui donner autorisation de signature pour tous les actes d'urbanisme qui sont relatifs aux bornages, alignement, numérotation etc

Il est proposé au conseil municipal d'accorder ou non l'autorisation de signature à Monsieur le Maire.

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 9 pour, 0 contre, 0 absentions

- **AUTORISE** Monsieur Gilles LEBRETON à signer les documents afférents au dossier LA22197 de l'entreprise Euclid Eurotop.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents d'urbanisme qui pourraient concerner un bornage, alignement, numérotation etc

QUESTIONS DIVERSES :

- **Bon cadeau Noël des enfants** : le montant du bon cadeau offert aux enfants de la commune pour le Noël des enfants sera de 25 euros cette année.
- **Trappage des chats errants** : l'opération de trappage a commencée. Les chats errants de la commune sont attrapés pour être stérilisés et tatoués. Ils sont ensuite relâchés à l'endroit où ils avaient été attrapés. A ce jour, 4 chats ont été attrapés.

Fin de la séance à 20h00